

# Appel à candidatures : Habitat Solidaire



**La Providence de La Pommeraye**

## Sommaire

|          |   |          |
|----------|---|----------|
| <b>1</b> | <b>Contexte</b> .....   | <b>3</b> |
| 1.1      | Contexte congrégationniste.....   | 3        |
| 1.1.1    | Qui sommes-nous ? Des sœurs ouvertes sur le monde .....                                       | 3        |
| 1.1.2    | Où vivons-nous ? La Providence : un lieu de paix au cœur de la nature.....                    | 3        |
| 1.1.3    | Les valeurs portées par la congrégation : .....   | 3        |
| 1.1.4    | Quelle est notre vision ? .....   | 3        |
| 1.2      | Un contexte médicosocial qui invite à l'ouverture .....                                       | 4        |
| 1.2.1    | Au niveau national.....   | 4        |
| 1.2.2    | Au niveau régional, les enseignements supports du PRS 2018-2022.....                          | 4        |
| 1.2.2.1  | Des données populationnelles : une région confrontée au vieillissement de sa population ..... | 4        |
| 1.2.2.2  | Construire l'EHPAD de demain .....  | 4        |
| 1.2.2.3  | Soutenir l'innovation .....   | 4        |
| 1.2.3    | Au niveau local : Contrat local de santé du Pays de Mauges (CLS) .....                        | 5        |
| 1.3      | Le contexte démographique des sœurs .....   | 5        |
| <b>2</b> | <b>Le choix des sœurs aujourd'hui</b> .....   | <b>6</b> |
| <b>3</b> | <b>Finalité et périmètre de l'appel à candidatures</b> .....                                  | <b>6</b> |
| 3.1      | Finalité .....  | 6        |
| 3.2      | Périmètre .....   | 7        |
| <b>4</b> | <b>Examen des projets proposés</b> .....  | <b>7</b> |
| 4.1      | Modalités d'analyse des dossiers .....  | 7        |
| 4.2      | Critères de sélection des projets .....   | 8        |
| <b>5</b> | <b>Dispositions générales pour le financement</b> .....                                       | <b>8</b> |
| <b>6</b> | <b>Modalités en amont du dépôt de candidature</b> .....                                       | <b>8</b> |
| <b>7</b> | <b>Modalités de dépôt de la candidature</b> .....   | <b>8</b> |
| <b>8</b> | <b>Calendrier</b> .....   | <b>8</b> |

# 1 Contexte

## 1.1 Contexte congrégationniste

### 1.1.1 Qui sommes-nous ? Des sœurs ouvertes sur le monde

Fondée en 1825, par Marie Moreau, une jeune femme de La Pommeraye, la Congrégation des Sœurs de La Providence compte aujourd'hui 300 sœurs sur 4 continents. La Congrégation est membre de la famille carmélitaine. Elle s'inspire de la vie des grands saints du Carmel : sainte Thérèse d'Avila, Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et Saint Jean de la Croix.

Sa mission est d'être à l'écoute de Dieu et des frères en se rappelant le regard de Jésus pour les pauvres et les exclus « sous quelque dénomination que ce soit ». Les sœurs s'engagent dans des services d'éducation, de santé, de pastorale, de travail social et de tout ce qui favorise la croissance humaine et spirituelle avec une attention privilégiée pour les pauvres.

Au quotidien dans une recherche de simplicité et sobriété, la vie spirituelle des sœurs est marquée par des temps prolongés de prière silencieuse, la participation à la liturgie des heures, à l'eucharistie qui sont la source de l'engagement en faveur des plus fragiles : enfants non scolarisés, jeunes filles non alphabétisées, personnes âgées, familles en difficultés, chercheurs de sens, etc.

« Ne pas penser à soi, mais aux autres, c'est la clé du bonheur » Pape François dans son encyclique Laudato Si.

### 1.1.2 Où vivons-nous ? La Providence : un lieu de paix au cœur de la nature

Au cœur d'un parc arboré de trois hectares, le site représente un véritable poumon vert au cœur du bourg. La dimension environnementale est chère aux sœurs de la Providence.

Les bâtiments de la Providence sont des lieux incarnés, chargés d'histoires humaines et spirituelles.

### 1.1.3 Les valeurs portées par la congrégation :

Les valeurs portées par la congrégation sont les suivantes :

- La confiance,
- L'accueil de l'autre,
- L'attention portée aux plus faibles,
- Le vivre ensemble,
- La solidarité,
- La sobriété,
- L'hospitalité.

L'appellation « Providence » n'est pas anodine et représente l'altruisme et l'ADN de la congrégation, hier, aujourd'hui et demain.

### 1.1.4 Quelle est notre vision ?

« La Pommeraye est un lieu de vie et d'accueil rayonnant de tradition carmélitaine. C'est un lieu où se cultive l'unité dans la diversité des états de vie, dans la dimension internationale, intergénérationnelle et des différentes formes de fragilité. C'est aussi une organisation qui apporte une réponse aux besoins actuels par des activités économiques viables et solidaires. ».

## **1.2 Un contexte médicosocial qui invite à l'ouverture**

### **1.2.1 Au niveau national**

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, d'essence universelle porte un véritable projet de société abordant les enjeux du vieillissement de manière positive et devant aboutir à un changement de regard sur nos aînés. Elle repose sur 3 piliers :

-L'anticipation : pour prévenir la perte d'autonomie, au plan individuel et collectif,

-L'adaptation de notre société : changer le regard sur le vieillissement pour que l'âge ne soit pas un facteur de discrimination ou d'exclusion

-L'accompagnement de la perte d'autonomie : pour créer les conditions du maintien à domicile à ceux qui le souhaitent, à leur épanouissement personnel et collectif

Cette loi donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées qui le souhaitent puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions.

L'offre médico-sociale doit s'adapter pour répondre à la logique de « parcours » global alliant prévention et perte d'autonomie, précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale. Les réponses sur les territoires doivent s'inscrire dans un décloisonnement entre les différents acteurs, une cohérence d'ensemble des politiques publiques, une coopération plus étroite entre le secteur médicosocial, sanitaire et ambulatoire permettant des prestations graduées, pluridimensionnelles et modulables en fonction de l'évolution des besoins des personnes accompagnées.

### **1.2.2 Au niveau régional, les enseignements supports du PRS 2018-2022**

#### **1.2.2.1 Des données populationnelles : une région confrontée au vieillissement de sa population**

La région Pays de la Loire, comme les autres régions françaises, va connaître dans les 30 années à venir, une transition démographique de grande ampleur en raison de l'arrivée aux grands âges des générations nées après la 2<sup>de</sup> guerre mondiale. Le vieillissement de la population, qualifié de choc démographique, va engendrer des besoins accrus en matière d'accompagnement dans les années à venir. En 2027, cette population augmenterait de +130 000 personnes en 15 ans, soit environ 8 500 personnes supplémentaires chaque année (+2,1% par an). D'après les projections démographiques, la région connaîtra une augmentation des personnes âgées dépendantes à hauteur de 33 000 personnes d'ici 2030 (+ 45 % entre 2010 et 2030)<sup>1</sup> et par conséquent une augmentation des besoins de prise en charge sanitaire ou d'accompagnement.

#### **1.2.2.2 Construire l'EHPAD de demain**

Faire émerger des expérimentations (EHPAD à domicile, plateformes ...) permettant de proposer une offre d'accompagnement graduée et diversifiée de proximité proposant à la fois des places d'hébergement et de services et positionnant ainsi l'EHPAD en acteur ressource pour son territoire. Sur le plan RH, ce fonctionnement permettra d'offrir des parcours professionnels diversifiés et motivants afin de lutter contre l'usure professionnelle.

#### **1.2.2.3 Soutenir l'innovation**

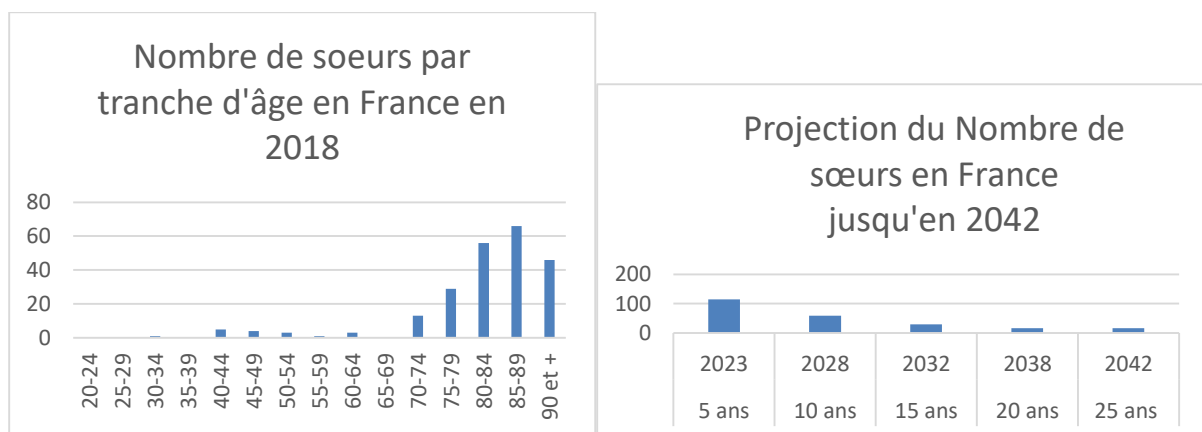
Entre l'EHPAD et le domicile, d'autres formes d'habitat que la résidence service ou la résidence autonomie peuvent également permettre un environnement adapté pour les personnes âgées notamment quand arrivent les premiers signes de fragilité. Sont encore peu connus : EHPAD à domicile, habitat participatif ou collectif, colocation, l'habitat intergénérationnel, béguinage.... Réfléchir à de nouveaux modes d'accueil à domicile ou en répit au soutien d'une vie à domicile : accueil d'urgence ou de nuit, garde de nuit, garde à domicile...

### 1.2.3 Au niveau local : Contrat local de santé du Pays de Mauges (CLS)

#### **Les Priorités d'actions du CLS sont les suivantes :**

- Décloisonner l'offre et développer des réponses à la fois souples et spécialisées permettant d'assurer une fluidité de parcours :
- Gérer des périodes de transition et dynamique de maintien à domicile (accueil temporaire, solutions intermédiaires...), des situations de vie (accueil du conjoint...);
- Gérer des populations spécifiques (personnes handicapées vieillissantes...);
- Repenser l'offre dans une logique de parcours
- Identifier des opportunités de transformation de l'offre permettant l'émergence de nouvelles offres en adéquation avec les besoins du territoire (services à domicile, hébergement temporaire, accueil de personnes handicapées vieillissantes, accueil d'urgence, équipes mobiles de gériatrie, habitat alternatif/ thérapeutique...)
- Développer l'offre de logements adaptés
- Evaluer les besoins de répit des personnes âgées et des aidants et la réponse apportée à ces besoins sur le territoire de Mauges Communauté

### 1.3 Le contexte démographique des sœurs



Actuellement le nombre de sœurs de France est de 207. La moyenne d'âge est de 84 ans. La part des sœurs de plus de 80 ans représente plus de 75%. L'âge médian est de 85 ans. Par rapport aux données populationnelles régionales, la situation démographique actuelle des sœurs présente une très large majorité de sœurs âgées et très âgées nettement supérieure à la moyenne régionale.

Les projections établies avec une espérance de vie de 86 ans montrent une forte diminution d'ici 2042 du nombre de sœurs de la Congrégation.

## 2 Le choix des sœurs aujourd'hui

La démographie des religieuses de la Congrégation présente donc un « pic » de vieillissement actuel et pour les 5 années à venir. Ce contexte incite aujourd'hui la Congrégation à engager une démarche d'accompagnement du vieillissement qui saura rejoindre les besoins du territoire.

Le site de La Pommeraye, Maison-mère de La Providence, est identifié comme un lieu ressource pour pouvoir répondre à ces besoins d'accompagnement. Ce lieu de la fondation, regroupe aujourd'hui plusieurs réalités :

- Un Centre spirituel et d'accueil d'une capacité de 100 lits, vitrine du charisme de la Congrégation
- L'habitation d'une partie importante des sœurs (43 actuellement) avec un service d'accompagnement non médicalisé

À proximité immédiate de ce bâtiment de 13.000 m<sup>2</sup> a été récemment ouvert un Ehpad issu de la fusion entre les 2 Ehpad de La Pommeraye dont l'un était situé dans les locaux de la Congrégation. Son départ a eu pour conséquence de « libérer » une aile de la maison-mère.

Aujourd'hui, conscientes de ces réalités et des besoins des plus fragiles du territoire, les religieuses s'engagent à repenser l'ensemble du lieu. S'appuyant sur la Vision (Cf &1.1.4), garante d'une cohérence des projets à venir, la Congrégation souhaite pouvoir dès à présent mettre au service d'un public large (laïc ou religieux) et de différentes formes de fragilité, son site de La Pommeraye.

## 3 Finalité et périmètre de l'appel à candidatures

### 3.1 Finalité

Le présent appel à candidatures a pour objet et finalité la création d'un pôle d'habitat solidaire intermédiaire. L'habitat intermédiaire se situe entre le domicile ordinaire (appartement ou maison) et les maisons de retraites médicalisées publiques ou privées. L'habitat intermédiaire se caractérise par trois critères. Il doit être fonctionnel et agréable pérennisant le sentiment de "chez-soi" ", " faciliter l'accès aux services, sur place ou à proximité immédiate " et " être affilié à un collectif visant à soutenir les relations sociales ". L'habitat solidaire et accompagné repose sur le principe actif et commun qui consiste à " compter sur l'implication des personnes concernées et le lien social pour faire face au vieillissement ".<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Etude réalisée pour le collectif « habiter autrement » et financée par les petits frères des pauvres

## 3.2 Périmètre

Ce projet s'appuiera sur les ressources du site à savoir les bâtiments, les personnes engagées, et la situation privilégiée du site en proximité du centre bourg, et de structures voisines telles que l'Ehpad Française d'Andigné. Les personnes accueillies pourront aussi bénéficier des structures déjà présentes sur le site comme la restauration, un service de blanchisserie ou de ménage. Dans le cadre d'un partenariat avec l'EHPAD à construire, des services d'accompagnement pourront aussi être étudiés.

Ce projet devra permettre :

- une vie "communautaire", un « vivre ensemble »
- le respect de chacun dans sa différence
- de sortir de l'isolement et d'anticiper la perte d'autonomie
- de vivre en sécurité

Ce projet devra être :

- évolutif et adaptable à la disponibilité croissante des lieux
- un habitat éco-responsable
- un habitat accessible
- en cohérence avec le lieu et ses activités

**Partenaires clés :**

- Ehpad
- Fondations
- Services communaux
- Associations médico-social, handicap
- Services à domicile
- Services infirmiers, SSIAD
- Conseil départemental
- Caisses de retraite

**Public**

Ce pôle d'habitat solidaire intermédiaire accueillera les personnes âgées fragilisées, les personnes handicapées vieillissantes ou d'autres formes de fragilités.

## 4 Examen des projets proposés

### 4.1 Modalités d'analyse des dossiers

Les projets seront analysés par une commission de sélection, selon deux étapes :

- Vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères de sélection spécifiés dans le présent appel à candidatures,
- Examen et classement des dossiers par une commission de sélection, susceptible de demander une soutenance pour certains projets.

Une décision sera notifiée individuellement aux candidats. Les candidats seront informés des résultats du processus de sélection dès que la phase de sélection sera terminée.

## 4.2 Critères de sélection des projets

Le projet devra respecter les critères de sélection suivants :

- COHERENCE AVEC LA VISION : (Cf. 1.1.4) cohérence avec le désir des sœurs d'accueillir, avec la volonté de dialogue avec les habitants du site, partage de valeurs communes
- FINANCIER : pérennité, rentabilité, financement, (éligibilité au mécénat le cas échéant)
- TERRITOIRE : le projet devra être au service des personnes du territoire, en partenariat avec des acteurs du territoire
- ENVIRONNEMENT : démarche environnementale vertueuse
- ORGANISATION STRUCTUREE : gouvernance du projet, clarté des rôles et responsabilités, structure juridique
- CALENDRIER : cohérence avec l'évolution démographique et les besoins des sœurs

## 5 Dispositions générales pour le financement

Plusieurs modèles pourront être envisagés :

- Location de locaux
- Cession de locaux
- Montages financiers innovants
- Selon le modèle économique du projet, un portage financier partagé avec la congrégation pourra être étudié

## 6 Modalités en amont du dépôt de candidature

Les questions éventuelles en amont du 15 octobre 2019 seront adressées par mail à l'adresse suivante : [directeurcentrespi@providencepommeraye.fr](mailto:directeurcentrespi@providencepommeraye.fr)

## 7 Modalités de dépôt de la candidature

Le dossier de candidature, dûment signé par le porteur, doit être transmis au plus tard **le 15 octobre 2019**, par courrier électronique à l'adresse suivante : [directeurcentrespi@providencepommeraye.fr](mailto:directeurcentrespi@providencepommeraye.fr)

## 8 Calendrier

Remise des offres : 15 octobre 2019

Instruction des dossiers entre le 15 octobre 2019 et le 15 décembre 2019

Décision : 15 décembre 2019.